

DRC-2509 – DROITS ET LIBERTÉS

GHISLAIN OTIS

HIVER 2023

Description du cours

La Charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits et libertés de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Déclaration canadienne des droits.

La première partie du cours comporte une introduction générale sur les droits et libertés de la personne ainsi que l'étude du domaine d'application des instruments de protection, leur interprétation, les dispositions limitatives qu'ils contiennent et les réparations qui en découlent.

La deuxième partie du cours est consacrée à l'étude du droit à l'égalité, des droits à la vie, la sécurité et la liberté de la personne, ainsi que des libertés fondamentales (expression, religion et association).

L'étude de la Loi canadienne et de la Déclaration canadienne sera limitée. Elle portera principalement sur leur domaine d'application et certaines dispositions complémentaires aux autres instruments.

Objectifs du cours

- ✚ Objectifs d'enseignement :
 - Initier et sensibiliser les étudiants aux droits et libertés fondamentaux de la personne et aux problématiques importantes qu'ils suscitent ainsi qu'à leur appréhension et résolution par les tribunaux ;
 - Susciter l'esprit critique des étudiants et leur habileté à élaborer une argumentation rigoureuse et logique dans ce domaine du droit.

- ✚ Objectifs d'apprentissage :

Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront appelés à :

- Se familiariser avec les différents textes constitutionnels et quasi constitutionnels relatifs aux droits et libertés de la personne en vigueur au Canada et au Québec;
- Lire des arrêts en matière de droits et libertés de la personne ;
- Identifier et expliquer les concepts fondamentaux qui ressortent de ces arrêts;
- Discuter du bien-fondé et de l'impact du raisonnement de la Cour ;
- Discuter des questions sociales plus larges que posent ces arrêts ;
- Résoudre, par écrit, des cas plus ou moins complexes liés aux droits et libertés fondamentaux et justifier leur solution à l'aide de la jurisprudence pertinente.

Méthode d'enseignement

Chaque séance correspond grosso modo à un thème. Le cours est un exposé-discussion, auquel les participants se préparent par des lectures indiquées. Les participants utilisent le Recueil de

textes et les notes de cours portant le titre du cours. Des exercices pratiques et des quiz aideront à comprendre et à appliquer les règles juridiques.

Méthode d'évaluation

Quiz sur la jurisprudence : 10 % préjudiciable

Examen intra : 30 %, non préjudiciable.

Examen final : 60 %. préjudiciable

Critères généraux d'évaluation :

- ✚ Connaissance : 40 % environ
- ✚ Compréhension et capacité d'application : 40 % environ
- ✚ Esprit de synthèse : 15 % environ

Qualité de l'expression : 5 % environ

Examen final : 13 décembre de 9h30 à 12h30.

Principaux instruments de travail

Recueil de jurisprudence et de législation et notes sommaires de cours préparés par le professeur.

Politique de l'Université sur la violence sexuelle

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>